

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 04/06/2025  
ID Télétransmission : 033-213300635-20250603-142044-DE-1-1

**Séance du mardi 3 juin 2025  
D-2025/158**

Date de mise en ligne : 05/06/2025

certifié exact,

**Aujourd'hui 3 juin 2025, à 10h07,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 13H41 à 14H48

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H52 à 16H02

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Madame Marie Claude NOEL absente de 10H30 à 11H35, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 13H00, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16H44, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15H00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 16H05, Madame Brigitte BLOCH présente jusqu'à 16H45, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H35, Madame Sylvie SCHMITT présente jusqu'à 17H45, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17H55, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18H00

### **Excusés :**

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

**Convention concernant la mise en œuvre de la concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux, 2022-2026 - Convention de participation de la ville de Bordeaux à l'équilibre d'opérations dans le cadre du contrat de concession. Avenant n°1.**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération, numéro 2021- 410, Bordeaux Métropole a décidé de poursuivre l'opération d'aménagement engagée sur le centre historique dans le cadre d'une concession d'aménagement d'une durée de 3 ans (2022-2025). A l'issue d'une procédure de consultation InCité a été désigné comme opérateur. Le bilan prévisionnel de l'opération nécessitait un montant de participation du concédant à hauteur de 11 400 000 € pour une opération d'un montant total de 27 746 721 €. Dans ce cadre, la ville de Bordeaux participe au financement de ce déficit à hauteur du tiers, soit 3 800 000 €. Les principes et montant ainsi que la convention les formalisant ont été validés par délibération numéro D-2022/210 du conseil municipal du 12 juillet 2022. La convention a été signée le 3 novembre 2022.

Les conditions de réalisation du programme s'étant complexifiées en lien avec les difficultés du marché immobilier, Bordeaux Métropole a acté par délibération 2025-144 du 4 avril 2025 la signature d'un avenant au traité de concession portant sur sa prolongation de 18 mois (soit un terme au 31 décembre 2026) et entérinant le complément de participation en résultant soit 5 M€ (16,4 M€ de participation prévisionnelle totale).

C'est pourquoi, il convient de modifier les termes de la convention signée entre Bordeaux Métropole et la Ville, et de revoir notamment la contribution attendue de la ville qui s'établit désormais à 5 466 667 € au total (soit une augmentation de la participation prévisionnelle de 1 666 667 €). Tel est l'objet de l'avenant annexé au présent rapport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** les délibérations du conseil de Bordeaux Métropole 2022-234 du 20/05/2022 et 2025-144 du 04/04/2025 relatives au traité de concession et son avenant n°1 ;

**VU** la délibération de la Ville de Bordeaux numéro D-2022/210 du 12/07/2022 validant la convention de participation de la Ville à l'équilibre d'opération ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ajuster les termes de la convention de participation avec Bordeaux Métropole au regard des nouvelles conditions de réalisation de la concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux ;

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention de participation de la ville de Bordeaux à l'équilibre de la concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux, 2022-2026.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention, et tout document intervenant dans ce cadre ou en découlant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer les dépenses relatives à cette participation de la Ville de Bordeaux à l'opération au chapitre 204, compte 2324, fonction 518.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Non participation au vote de Messieurs Stéphane PFEIFFER, Matthieu MANGIN, Nicolas PEREIRA, Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM, et de Mesdames Marie-Claude NOEL, Fannie LE BOULANGER

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Bernard G BLANC**